



Règlement intérieur

du Rassemblement de l'Astronomie Amateur du Grand Sud-Ouest (dit RAAGSO)

1 Responsabilité de l'association RAAGSO

- 1.1 L'association ne pourra être tenue responsable en cas de problème, quel qu'il soit, sur des biens ou des personnes pendant le rassemblement.
- 1.2 L'association, représentée par son conseil d'administration, se réserve le droit d'exclure toutes personnes perturbatrices ou portant préjudice à l'ambiance générale.
- 1.3 L'association n'est pas responsable si les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique de l'astronomie. En aucun cas, les participants ne seront remboursés de leurs frais d'inscription si la météo est défavorable.
- 1.4 L'association, représentée par son conseil d'administration, se réserve le droit d'annuler le rassemblement, sans avoir à justifier de motif, au plus tard deux semaines avant le début du rassemblement.
- 1.5 Les responsables de l'association sont les seuls interlocuteurs entre les participants et les propriétaires du « Camping du Causse » à Ambeyrac pour tout ce qui concerne le rassemblement et le buffet du samedi soir.

2 Engagement des participants

- 2.1 Nul ne pourra accéder au rassemblement s'il n'est pas membre de l'association
- 2.2 Les participants au rassemblement s'engagent également à porter le badge nominatif qui leur a été remis à l'accueil, sur l'ensemble du domaine du camping pendant les rencontres. Ils s'engagent à respecter et faire respecter les consignes du règlement intérieur ainsi que toutes celles ordonnées par les organisateurs pour leur propre sécurité et celle de leurs biens.
- 2.3 Les participants au rassemblement s'engagent à respecter les autres participants, aussi bien dans la pratique de l'astronomie (éclairage adapté, utilisation limitée des lasers, pas de circulation automobile de nuit) que dans la vie en communauté (respect du sommeil, du temps aux sanitaires, etc.).
- 2.4 Les participants au rassemblement s'engagent à respecter le terrain ainsi que les installations mises à leur disposition. Ils devront rendre leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.
- 2.5 Les participants au rassemblement doivent avoir une assurance de responsabilité civile.



- 2.6 Les participants s'engagent à informer au plus vite les responsables de l'association RAAGSO en cas de désistement. Si le désistement est annoncé plus de deux semaines avant le début du rassemblement, les sommes versées par celui-ci lui seront remboursés (des frais de remboursement seront alors affectés à hauteur de 10%). Si le désistement est annoncé dans les deux semaines avant le début du rassemblement, aucun remboursement ne sera effectué.
- 2.7 Nos amis les chiens sont autorisés dans la mesure où leurs propriétaires ne les laissent pas vagabonder dans le camping et/ou gêner les autres participants. Ils devront veiller à ramasser leurs déjections et faire en sorte que leurs aboiements ne soient pas intempestifs de jour comme de nuit. Ils devront être obligatoirement tenus en laisse sous le barnum et dans la salle commune lors des réunions, ateliers et conférences.

3 Situation sanitaire

- 3.1 L'organisation du rassemblement est directement tributaire des décisions du gouvernement. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rassemblement s'ils estiment que la situation sanitaire est trop incertaine fin août début septembre.
- 3.2 Les participants ayant un doute sur leur santé avant de venir au rassemblement s'engagent à prévenir les organisateurs et peuvent annuler leur participation avant leur arrivée. Les frais d'adhésions leurs seront remboursé intégralement.
- 3.3 Les participants ne pourront en aucun cas, tenir l'association et les organisateurs pour responsables suite à la contraction du Covid 19 ou de tous virus.

4 Relations avec le site d'accueil

- 4.1 Vous êtes accueilli sur un terrain privé : le Camping du Causse. Conformément aux règlementations en vigueur en rapport avec la sécurité du terrain et des participants en cas de sinistre, vous acceptez que le Camping du Causse ait accès à vos données personnelles fournies pendant l'inscription notamment pour informer les autorités ou les secours en cas d'intervention particulière.
- 4.2 Vous vous engagez à informer le Camping du Causse ou les organisateurs en cas d'incident ou de dégradation sur le terrain.
- 4.3 Pour toutes nuits passées sur le terrain les jours précédant le rassemblement, vous vous engagez à les régler au Camping au plus tard le jour du début du rassemblement sauf entente contraire préalable avec celui-ci.



4.4 Le Camping du Causse étant un site privé, il dispose d'un droit de regard sur la liste d'inscription des participants et se réserve le droit de s'opposer à la participation d'une personne qui aurait par le passé posé quelconque problème, provoqué des dégradations, non réglé des nuits supplémentaires passées hors des dates du rassemblement. Dans ce cas, le bureau en informera la dite personne au plus tôt afin de lui éviter le déplacement et lui remboursera l'intégralité des sommes perçues pour son adhésion.

L'adhésion à l'association implique l'engagement du respect de ce règlement.

L'acceptation de ce règlement se fait directement en ligne. L'acceptation du règlement est obligatoire pour valider l'inscription.